

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Tchibanga : le commandant Patrick Moubogha est libre

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le chef d'antenne provinciale des services de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) de Tchibanga, le commandant Patrick Moubogha, est libre. Jugé le 13 août passé par le tribunal de première instance de Mouila, le haut gradé des Forces de police nationale s'en tire avec 2 mois de prison, dont 22 jours ferme. Ce qui couvre la durée de sa détention à la maison d'arrêt. Deux de ses codétenus ont aussi recouvré la liberté.

L'avocat des prévenus, Me Jean-Paul Moubembe, s'est dit satisfait de ce verdict et a rappelé que son client a été poursuivi par le Ministère public pour violence et voie des faits. Et non par rapport à ce qui s'est passé à la prison centrale de Tchibanga, où il avait été exfiltré par un commando composé d'une cinquantaine de policiers. L'officier supérieur de la police y avait été placé sous mandat de dépôt pour violence et voie des faits sur un gendarme de la Direction générale des recherches



Le commandant Moubogha et ses co-accusés ont recouvré la liberté.

(DGR) de Tchibanga. " Je suis content de voir que les choses se sont plutôt bien passées. Le procureur et le président du tribunal ont mis à ma disposition le dossier que j'ai pris la peine d'étudier. Et dans ces circonstances, il faut parfois se faire tout petit. Nous avons obtenu un bon résultat. Nous avons plaidé coupable et ça a joué en notre faveur ", s'est réjoui l'avocat.

Lequel, au terme de l'audience n'a pas manqué de sensibiliser ses clients sur le respect de l'autorité et de la hiérarchie. " J'ai profité pour sensibiliser mes clients et, partant, ceux qui étaient dans la salle. J'ai blâmé mes clients sur le fait qu'il faut respecter l'autorité, il faut respecter la

hiérarchie. On ne juge pas un procureur par rapport à son jeune âge. Il est très jeune, c'est vrai, mais il fait très bien son travail. Et il a bien fait son travail. Ça doit être une leçon pour ceux qui pensent qu'ils sont au-dessus de la loi. Et je pense que le procureur, par son geste, a voulu moraliser sur les rapports entre les justiciables et l'État ", a indiqué Me Jean-Paul Moubembé contacté par L'Union.

Un bac coule en emportant un bus dans son naufrage



La rivière Mayonani, où a coulé le bac.

AEE
Libreville/Gabon

Le bac qui assure la traversée de la rivière Mayonami à Gamba des personnes, véhicules et autres marchandises entre la Nyanga et l'Ogooué-Maritime, a coulé samedi dernier, alors qu'il transportait deux bus d'une agence de voyages. Un bus a été englouti par les eaux, tandis

que l'autre l'était à moitié. L'accident s'est produit au moment où le bac tentait de traverser la rivière Mayonami, en direction de Gamba. Si jusque-là les causes ne sont pas encore connues, une enquête a néanmoins été ouverte par les autorités administratives de la contrée pour savoir ce qui s'est réellement passé. Plusieurs personnes n'hésitent pas à évoquer la vétusté du bac qui appartiendrait à un particulier.

Après l'accident qui, heureusement, n'a pas fait de victimes, les secours se sont rapidement déployés sur le site pour repêcher les véhicules. Un bateau-grue appartenant à une société pétrolière a été mis à contribution pour les sortir de l'eau.

Il poignarde mortellement son grand frère à Cocotiers



Une voie du quartier Cocotiers, où le drame s'est produit.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DANS la journée du 12 août dernier, les parents, amis et connaissances de Nazaire Biyoghe, un habitant du quartier Cocotiers, dans le 2e arrondissement de Libreville, étaient plongés dans la consternation à l'annonce de la mort de ce dernier par agression. En effet, ce Gabonais de 40 ans, père de deux enfants (en bas âge), avait été conduit aux urgences du Centre hospitalier de

Libreville (Chul) par les riverains qui l'avaient trouvé gisant dans une mare de sang sur la voie publique, au petit matin. Son corps présentait deux grandes blessures qui laissaient penser à une agression à l'arme blanche. Il n'y surviva pas malheureusement. Les éléments du service des affaires criminelles de la Police judiciaire (PJ), aussitôt saisis de l'affaire, vont ouvrir une enquête. Il aura fallu juste deux jours pour que les policiers mettent la main sur le meurtrier présumé de Nazaire Biyoghe, qui n'est autre que son

frère cadet, Arsène. Ce jeune homme d'une vingtaine d'années serait un repris de justice. Il a séjourné à la prison centrale de Libreville à deux reprises pour différents délits et serait bien connu des services de police. Le mis en cause, lors de son audition par les enquêteurs, a confié avoir mis fin aux jours de son grand frère alors qu'il était sous l'effet de la drogue. Expliquant qu'il est sorti de la maison à 4 heures du matin, pour attendre son aîné à la route. Une fois que celui-ci est sorti pour se rendre à son lieu de travail, il va le prendre par surprise en lui plantant un premier coup de couteau à la hauteur de la clavicule et un second sur le flanc gauche. Avant de le laisser baignant dans une mare de sang. Certains voisins racontent que les relations entre le jeune homme et son aîné n'ont jamais été bonnes. Arsène promettait toujours à son grand frère d'en finir un jour avec lui. Il lui manquait de respect sans cesse et engageait des bagarres avec lui, confie un autre.

Le clin d'œil de Lybek

